

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,
Le quatorze décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le
21 décembre 2022*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD pour les délibérations 1, 22 et 24, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 1, 22 et 24, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 1, 22 et 24, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,
Mathilde LOUCHARTE, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Chantal LAHARNAR, ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Sabine HONORE, ayant donné procuration à Sabine HONORE

ABSENTS

Fatima KARRAD pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27
Christelle DUTRIAUX
Rafik BZIOUI

DEL/2022/AS/128

**PROLONGATION CONVENTION VILLE DE HEM - VILLE DE LANNOY
SUIVI DES DOSSIERS EMARGEANT AU PROGRAMME D'INTERET GENERAL
AMELIO +/- PERIODE 2018-2022**

En date du 27 septembre 2018, la ville de HEM a adhéré au Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration Durable de l'Habitat (PIG ADH) AMELIO +, porté par la Métropole Européenne de Lille (MEL), pour une période de 5 ans.

L'objectif de ce programme consistait à apporter un soutien aux propriétaires éligibles pour aider, par le biais d'une ingénierie technique, financière et sociale, à engager les travaux d'amélioration nécessaires au maintien de la qualité thermique de leur logement ou d'adaptation à l'âge (remplacement d'une baignoire par une douche, installation d'un monte-escalier électrique, etc.).

La commune de LANNOY n'ayant pas la possibilité technique d'assurer cette mission, une convention de partenariat a été signée le 27 septembre 2018 avec la ville de Hem.

Cette convention permet à la ville de HEM d'accompagner la commune de LANNOY dans le suivi des dossiers de leurs administrés. Elle fixe les modalités de fonctionnement et le coût forfaitaire par dossier lannoyen instruit.

Ce programme arrivant à échéance au 31 décembre 2022, la Ville de HEM ne souhaite pas s'engager financièrement dans un futur programme métropolitain.

Ainsi, la Ville de HEM met fin également au partenariat avec la Ville de LANNOY, dans le cadre du suivi de leurs dossiers instruits par la MEL, dans le cadre du Programme d'Intérêt Général post 2022.

Toutefois, les dossiers lannoyens instruits et ayant obtenu l'accord de financement de l'ANAH dans le cadre du PIG AMELIO + 2018-2022, mais clôturés en 2023 ou 2024 continueront d'être suivis par la Ville de HEM, pour le compte de la Ville de LANNOY.

Pour cette raison, il y a lieu de prolonger les termes de la convention précédente destinée à fixer les modalités de fonctionnement et d'intervention de la ville de HEM sur le territoire de LANNOY, ainsi que les modalités financières pour service rendu **et ce, uniquement pour les dossiers lannoyens ayant émargé au PIG AMELIO + 2018 - 2022.**

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide :

- D'acter la prolongation de la convention de partenariat, signée le 27 septembre 2018, entre la ville de Hem et la ville de Lannoy, pour les dossiers instruits, ayant obtenu l'accord de financement de l'ANAH, dans le cadre du PIG AMELIO + 2018-2022, et qui seront clôturés en 2023 ou 2024,
- D'inscrire les crédits au budget de l'exercice.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

